CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le cinq décembre deux mil onze, à 14 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE, Joëlle DUMOND, Jean Claude CARPENTIER, André COURTIL, Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Isabelle PLANTARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Annie CABASSE-LAROCHE	a donné pouvoir à	Michel BOUVARD
Patrick VEGAS	a donné pouvoir à	Sylvie SERGE CABITEN
Nicole LOTITO	a donné pouvoir à	Marie Claude GUERIN
Liliane TISSERAND	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE
Françoise CHAILLAN	a donné pouvoir à	Jean Christophe MILLIOT
Johnny RODRIGUES	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER

<u>De 15 h 20 à 16 h 35</u>

Florent VILLANOVA a donné pouvoir à Philippe LEFEVRE

ABSENTS

Fanny PAIGNON

La séance est ouverte à 14 heures 45par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – <u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Madame Isabelle PLANTARD, Conseillère Municipale, est élue « secrétaire de séance ».

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

II - <u>ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011</u>

Le procès verbal de la séance du 29 septembre 2011est adopté à l'unanimité.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE 1

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE que le logement dit « la petite maison » situé dans l'enceinte de l'école maternelle J. Blay sera attribué, pour nécessité absolue de service, au gardien responsable des installations proposées,.

PRECISE que la décision individuelle sera prise en application de la présente délibération par l'autorité territoriale ayant pouvoir de nomination, par arrêté portant concession de logement pour nécessité absolue de service.

PRECISE que le dit logement de fonction sera attribué à titre gratuit (logement + charges) à l'exception des frais de téléphone.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

2 MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS MER ESTEREL » A LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention de mise à disposition proposée,

AUTORISE M. le Premier Adjoint à signer tout document à intervenir.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA SIGNALETIQUE COMMERCIALE 3

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE la suppression de la régie de recettes pour la signalétique commerciale.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LE SERVICE DU PATRIMOINE 4

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE la suppression de la régie de recettes pour le service du Patrimoine.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

5 CONVENTION DE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL A.I.S.T. 83

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention de Santé au Travail à passer avec l'A.I.S.T. 83 et autorise M. le Maire à la signer,

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2012, chapitre 12 à l'article 6475.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL 6

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

Filière Culturelle :	
- Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe –	2
Temps complet	
Filière Animation :	
- Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	1
<u>Filière Sportive :</u>	
- Educateur des A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe -	1
Temps complet	
- Opérateur Qualifié des A.P.S Temps complet	1
Filière Technique :	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe - Temps	5
complet	
- Agent de Maîtrise Principal – Temps Complet	1
Filière Administrative :	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe – Temps	2
Complet	
- Directeur Territorial – Temps complet	1
Filière Médico-sociale :	
- A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe – Temps	1
Complet	

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

7 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES B ET C POUR L'ANNEE 2012

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité, comme suit :

Grade d'avancement	Nombre d'agents remplissant les conditions	% retenu par le C.T.P.	Nombre d'agents pouvant être promus
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	10	100 %	10
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	12	100%	12
Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	12	100%	12
Opérateur Qualifié des A.P.S.	1	100%	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	2	100%	2
A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	1	100%	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	100%	2
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	100%	2
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	7	100%	7
Agent de Maîtrise Principal	6	100%	6
Rédacteur Chef	1	100%	1
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1
Educateur des A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe	1	100%	1
Educateur des A.P.S. Principal de 1 ^{ère} classe	1	100 %	1
Chef de service de police municipale Principal de 1 ^{ère} classe	2	50%	1

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

8 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2012

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE DE CREER pour 2012 les emplois suivants : 40 emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, et 6 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe,

PRECISE d'une part, que les agents recrutés sur ces emplois seront rémunérés comme suit : 40 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de la grille afférent à ce grade, 6 Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de la grille afférent à ce grade,

PRECISE QUE pour les emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et d'Adjoint Administratifs de 2^{ème} classe, aucun niveau de diplôme ne sera exigé. Les agents recrutés sur ces emplois exerceront, selon les services d'affectation, les fonctions suivantes : secrétaire-hôtesse (les agents recrutés auront pour mission : d'exécuter des tâches administratives d'exécution, d'effectuer des travaux divers de bureautique et d'utiliser des matériels de télécommunication.), jardinier, ouvrier de voirie, agent d'entretien des plages, agent polyvalent des services techniques,

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2012, au chapitre 012 "rémunération du personnel".

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

9 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE SERVICE « SPORTS LOISIRS EDUCATION » POUR L'ANNEE 2012

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE DE CREER les emplois suivants :

- Pour la saison estivale (juillet et août) :
- 15 postes de vacataire,
- 2 emplois d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
- Pour les petites vacances et les mercredis :
- 2 emplois d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives,
- **8** emplois d'Adjoint d'Animation de 2^{ème}Classe.

PRECISE d'une part, que les agents recrutés sur ces emplois seront rémunérés comme suit :

Pour la saison estivale, (vacataires uniquement « Loisirs »):

- Rémunération forfaitaire selon la participation des agents et le niveau de qualification, selon l'application de l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976.
- Ce tableau de rémunération sera réévalué en fonction du nouveau taux du S.M.I.C. pour 2012.

Pour les petites vacances et les mercredis, ainsi que pour les Educateurs Territoriaux de la saison estivale :

Pour les Educateurs Territoriaux des A.P.S. 2^{ème} classe :

- 1 Educateur Territorial des A.P.S. 2ème classe sur la base du 8ème échelon de la grille afférente à ce grade,
- 1 Educateur Territorial des A.P.S. 2^{ème} classe sur la base du 6^{ème} échelon de la grille afférente à ce grade,

Pour les Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe :

Ces agents seront rémunérés suivant leur diplôme et/ou leur responsabilité :

- Les agents sans diplôme seront rémunérés à temps complet ou à temps non complet sur la base du 1^{er} échelon de la grille afférent au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.
- Les agents diplômés seront rémunérés à temps complet ou à temps non complet sur la base du 5^{ème} échelon de la grille afférent au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.
- Les agents diplômés assurant des missions d'encadrement et/ ou d'assistance seront rémunérés à temps complet ou à temps non complet sur la base du $7^{\text{ème}}$ échelon de la grille afférent au grade d'adjoint d'animation de $2^{\text{ème}}$ classe.
- Les agents diplômés assurant les missions d'encadrement et d'adjoint auprès du Directeur, seront rémunérés à temps complet ou temps non complet sur la base du $10^{\text{ème}}$ échelon de la grille afférent au grade d'adjoint d'animation de $2^{\text{ème}}$ classe.

PRECISE que :

1°) Pour les emplois d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe, il sera exigé un diplôme professionnel :

Niveau de recrutement:

- soit un brevet d'état d'éducateur,
- soit un diplôme fédéral homologué,
- soit une formation universitaire S.T.A.P.S. (licence ou maîtrise).

Nature des fonctions exercées :

- soit des fonctions de moniteur de sports polyvalent,
- soit des fonctions de moniteur spécialisé (ex : kayak, plongée)
- 2°) Pour les emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe exerçant dans les accueils de loisirs, le recrutement sera effectué conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n°2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs, modifié par le décret n°2004-154 du 17 février 2004 à savoir :
- 50 % minimum des Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe devront posséder un diplôme professionnel
- 50 % maximum des Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe pourront être en position de formation **ou**
- 30% en position de formation et 20 % maximum sans diplôme.

Niveau de recrutement pour les agents diplômés :

- soit un BAFA (ou en cours),
- soit un BAPAAT (ou en cours) ou une équivalence,
- soit BPJEPS (ou en cours).

Nature des fonctions exercées :

- l'encadrement des groupes d'enfants en accueil de loisirs pendant les vacances scolaires ou dans le cadre d'Activités périscolaires.

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2012, au chapitre 012 "rémunération du personnel".

PRECISE que ne pourront prétendre à rémunération pour les petites vacances en tant que stagiaire uniquement les candidats de 17 ans et plus et en fonction des besoins d'encadrement pour la période sollicitée. En dehors de ce contexte les stagiaires pourront être accueillis sans percevoir de rémunération.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

10 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A, B ET C POUR L'ANNEE 2011 - COMPLEMENT

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE DE MODIFIER la délibération initiale du 20 octobre 2010, en rajoutant le quota d'avancement au grade Educateur Principal des A.P.S. de 1^{ère} classe, comme suit : Catégorie B – Educateur Principal des A.P.S. de 1^{ère} classe : 1.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

11 VENTE D'UN VEHICULE D'UNE VALEUR SUPERIEURE A 4 600 EUROS

Après débat, le Conseil Municipal:

AUTORISE la vente du véhicule MITSUBISHI, immatriculé AJ-943-WV pour la somme de 20 500 € à la société RS PRESTIGE dont le siège social est sis à La Garde (83130), Route Nationale 98, Z.A.C. de la Pauline conformément à l'article L2122-22-10° du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

15 H 20- Florent VILLANOVA quitte la séance et donne pouvoir à Philippe LEFEVRE

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du nouveau tableau de classement des voies proposé, pour la période du 8 décembre 2010 au 5 décembre 2011, soit un linéaire supplémentaire de 1 590 mètres, portant le linéaire des voies communales classées à 147 884 mètres.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

2AC DES GARILLANS – CESSION DE LA PARCELLE AO 520 AU PROFIT DE LA SCI « IMMO FIN »

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la cession à la Société Civile Immobilière « IMMO FIN » ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle communale cadastrée section AO n° 520, d'une contenance de 660 m², sise dans la Z.A.C. des Garillans, au prix de 60 000 €,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'Etude de Maître BOUCAUD Bernard, Notaire à VIDAUBAN,

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL DES CHATS – ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE SECTION BP 290 SISE LIEUDIT « LA GRANDE BASTIDE »

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'acquisition par la Commune d'une portion de 3 000 m², à détacher de la parcelle cadastrée section BP n° 290 par document d'arpentage à intervenir, sise lieu-dit « La Grande Bastide », appartenant à la S.C.I. Les Grands Horizons, au prix de 65 000 ϵ ,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'achat à intervenir qui sera passé en la forme administrative et à signer tout autre document relatif à ce dossier,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence du Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

15 ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AO 142 SISE LIEUDIT LA TUILERIE

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AO n° 142, d'une contenance de 4 103 m², sise lieu-dit « La Tuilerie », appartenant à Madame GOUATY Maryse et Monsieur ESCOFFIER Alain, au prix de 20 000 €,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'achat à intervenir qui sera passé en la forme administrative et à signer tout autre document relatif à ce dossier,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

16 REVITALISATION DU VILLAGE – COMPTE RENDU ET DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RENOVATION – ANNEES 2010 ET 2011

Après débat, le Conseil Municipal:

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional PACA (service de l'aménagement du territoire) pour les années 2010 et 2011 pour un montant de 39 703,39 € au titre de travaux portant sur le tronc commun correspondant à 6 façades, **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

17 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2010

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable au titre de l'année 2010, proposé.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

18 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2010

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2010, proposé.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

19 DEMANDE DE NOUVELLE PROROGATION EXCEPTIONNELLE DES CONCESSIONS D'ENDIGAGE DE LA BASE NAUTIQUE ET DE L'EPI EN ENROCHEMENT AVEC SPOT DE SKI NAUTIQUE

Après débat, le Conseil Municipal:

AUTORISE M. le Maire à formuler la nouvelle demande de prorogation exceptionnelle d'un an auprès des services de l'Etat des concessions d'endigage de la Base Nautique et de l'épi en enrochement avec spot de ski nautique.

AUTORISE M. le Premier Adjoint à sous-traiter à titre exceptionnel de gré à gré jusqu'au 15 Septembre 2012, date de la fin de la saison estivale, la gestion et l'exploitation des appontements flottants existants de la Base Nautique avec leur actuel attributaire,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision,

AUTORISE M. le Premier Adjoint à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective la décision de la reconduction exceptionnelle du sous-traité de gestion et d'exploitation des appontements flottants de la Base Nautique avec leur actuel attributaire.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

20 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE d'accepter l'assistance technique du C.A.U.E. pour la mise en valeur des paysages naturels et urbains de la Commune.

DECIDE D'ALLOUER une subvention au C.A.U.E. du Var d'un montant de 9147 euros pour l'année 2011,

DIT que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au budget.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

21 AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal:

ACCORDE une avance de trésorerie de 15 000 € au Budget Annexe des Caveaux.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

22 DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal:

VOTE la décision modificative n° 2 du Budget Annexe des Caveaux proposée.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

23 ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

ADMET en non valeur les créances d'un montant de 75 476,05 €.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

16 H 35 – Florent VILLANOVA revient en séance.

24 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal:

VOTE la décision modificative n° 4 du Budget de la Commune proposée.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

25 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2012 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2012, les dépenses d'investissement suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2011	AUTORISATIONS 2012
2313	Travaux de bâtiments	1 415 249 €	353 812 €
2315	Réseaux	1 477 373 €	369 343 €

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, **APPROUVE** le rapport proposé.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2012 Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2012, les dépenses d'investissements suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2011	AUTORISATIONS
			2012
202	Frais d'élaboration des documents	120 000	30 000
	d'urbanisme		
2031	Frais d'études	373 009	68 252
20413	Subvention au Département	150 000	37 500
2042	Subvention	80 000	20 000
205	Conc. Dr Sim.	63 432	15 858
2111	Terrains nus	295 103	73 776
2115	Terrains bâtis	5 000	1 250
2118	Autres terrains	121537	30 384
21316	Equipements	5 000	15 580
2138	Autres construction		
2152	Installations de voirie	60 842	15 211
21571	Matériel roulant	20 000	5 000
2161	Œuvres et objets d'art	13 200	3 300
2162	Fonds anciens biblio. et musées	5 250	1.313
2182	Matériel de transport	559 799	139 950
2183	Matériel de bureau	131 843	32 961
2184	Mobilier	108 433	27 108
2188	Autres	191450	47 863
2312	Terrains	1 843657	460 914
2313	Constructions	2 161 289	540 322
2315	Installations mat. et out. Technique	8 154 716	2 038 679
2316	Restauration œuvres d'art	21175	5 294
275	Dépôts et cautions	1 000	250
DDE CIGE	14		11

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011,

APPROUVE le rapport proposé.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

27 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal:

VOTE la décision modificative n° 4 du Budget Annexe de l'assainissement proposée.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

28 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS

Après débat, le Conseil Municipal:

ATTRIBUE les acomptes de subventions proposés en séance.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

29 FIXATION DES DROITS ET TAXES SUR LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOPTE les tarifs proposés en séance.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

30 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS MER ESTEREL »

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE du rapport d'activités 2010 et du compte administratif 2010 de la Communauté de Communes « Pays Mer Estérel ».

31 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2012

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE par voie interne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

RECRUTE par voie interne entre cinq et sept agents recenseurs nécessaires à l'accomplissement du recensement pour la période du 19 janvier au 25 février 2012,

FIXE une rémunération forfaitaire nette de 800 euros pour le coordonnateur et de 700 euros pour les agents recenseurs,

ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire à chaque agent recenseur allant de 100 euros à 300 euros en fonction de la régularité de l'agent sur le terrain pendant les 5 semaines de collecte, de la difficulté de la mission et de la qualité du travail rendu au coordonnateur,

PRECISE que, pour percevoir la totalité du forfait, l'agent recenseur devra chaque semaine déposer un certain nombre de feuilles de logement au coordonnateur selon le règlement de l'INSEE,

INCLUT dans ce forfait pour les agents recenseurs : les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les 5 semaines de collecte, les frais de déplacement,

DIT que la dépense est inscrite au Budget.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

32 COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER – DESIGNATION DES DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal:

ELIT:

VOTANTS : 26 VOTES BLANCS OU NULS : 0 SUFFRAGES EXPRIMES : 26

En remplacement de M. le Maire : Madame Marie Claude GUERIN, 8^{ème} Adjoint ; 26 voix

Et les trois propriétaires de biens fonciers non bâtis suivants :

Deux membres titulaires:

M. Sébastien PERRIN, Président des Jeunes Agriculteurs et Viticulteur
M. Philippe AUDA, Maraîcher,
26 voix
26 voix

Un membre suppléant :

M. Olivier CAUVIN Maraîcher et Président de l'ASBVA. 26 voix

33 INONDATIONS DES 5 AU 9 NOVEMBRE 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le dossier relatif aux travaux d'urgence de nettoyage, de réparations de la voirie, et aux frais d'hébergement et de restauration, consécutifs aux inondations des 5 au 9 novembre 2011 dont le montant est estimé à 1 653 210.58 € H.T..

SOLLICITE auprès du Conseil Général du Var une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir,

S'ENGAGE à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

34 INONDATIONS DES 5 AU 9 NOVEMBRE 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le dossier relatif aux travaux d'urgence de nettoyage, de réparations de la voirie, et aux frais d'hébergement et de restauration, consécutifs aux inondations des 5 au 9 novembre 2011 2011 dont le montant est estimé à 1 653 210,58 € H.T.,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir,

S'ENGAGE à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

35 INONDATIONS DES 5 AU 9 NOVEMBRE 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le dossier relatif aux travaux d'urgence de nettoyage, de réparations de la voirie, et aux frais d'hébergement et de restauration, consécutifs aux inondations des 5 au 9 novembre 2011 2011 dont le montant est estimé à 1 653 210,58€ H.T.,

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir,

S'ENGAGE à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE: UNANIMITE (62 voix POUR)

36 INONDATIONS DES 5 AU 9 NOVEMBRE 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL DE L'UNION EUROPENNE

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE le dossier retraçant l'ensemble des dépenses consécutives aux inondations des 5 au 9 novembre 2011 2011 dont le montant est estimé à 1 653 210,58 € H.T.,

SOLLICITE auprès de l'Union Européenne au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne une subvention au taux le plus élevé possible,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir,

S'ENGAGE à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

37 CHANTIERS D'INSERTION – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CLARISSE ENVIRONNEMENT

Après débat, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention à passer avec l'Association CLARISSE Environnement telle que proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

38 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA S.E.M.L. « S,A.R.A. »

Après débat, le Conseil Municipal:

PREND ACTE de la présentation du rapport concernant l'activité de la S.A.R.A. en 2010.

39 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA C.A.F. DU VAR

Après débat, le Conseil Municipal:

SOLLICITE le renouvellement du « Contrat Enfance Jeunesse » à passer avec la C.A.F. du Var,

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget les crédits correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

40 LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION DE VIGNES – MOTION

Après débat, le Conseil Municipal:

DEMANDE au Gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée,

INVITE le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions,

DEMANDE à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,

APPELLE le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire abouti

r ce dossier au plus vite,

INVITE les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du Gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

41 MOTION SOUHAITANT MANIFESTER L'OPPOSITION DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS FACE A L'EVOLUTION DU PROJET DE LA L.G.V. PACA

Après débat, le Conseil Municipal:

DECIDE DE VOTER une motion manifestant l'opposition de la Commune de Roquebrune–sur-Argens face à l'évolution du projet L.G.V. PACA.

VOTE: UNANIMITE (26 voix POUR)

42 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 11/103 au n° 11/137.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 18 heures 05.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 6 décembre 2011.

Le Maire, Luc JOUSSE